

Université de Liège							Fonds scientifiques
budget ordinaire				hors budget ordinaire			
État		Patrimoine « strict »		Patrimoine			
PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL SCIENT. STATUTAIRE	PERSONNEL SCIENT. STATUTAIRE HE	PERSONNEL SCIENT. BO PATRIMOINE	PERSONNEL SCIENT. HBO RANGS CFB	PERSONNEL SCIENT. HBO RANGS ULG	PERSONNEL SCIENT. HBO CENTRES	PERSONNEL SCIENT. FRS - FNRS
Professeur ordinaire	Agrégé de faculté, conservateur agrégé (rang C <sup>1953</sup> )			Directeur de recherche (rang E <sup>CFB</sup> )			Directeur de recherche
Professeur extraordinaire				Maître de recherche (rang D <sup>CFB</sup> )			Maître de recherche
Professeur	Bibliothécaire en chef		Expert scientifique (rang B <sup>1953</sup> ), chef de travaux	Chercheur qualifié (rang C <sup>CFB</sup> )			Chercheur qualifié
Chargé de cours	Chef de travaux, répétiteur, conservateur (rang B <sup>1953</sup> )			Chargé de recherche (rang B <sup>CFB</sup> )			
<i>Loi 1953</i>			Chargé de recherche	Assistant de recherche (rang A <sup>CFB</sup> )	Chef de recherche	Chargé d'enseignement, chargé d'enseignement principal, premier chargé d'enseignement (ISLV)	Chargé de recherche
Professeur (HE)	Lecteur	Chef de travaux (HE)	Expert scientifique (rang A <sup>1953</sup> ), premier attaché de recherche, premier logisticien de recherche, premier assistant	<i>Décret 1991</i>	Attaché de recherche principal		Aspirant, boursier FRESH, boursier FRIA
Chargé de cours (HE)	Premier assistant, assistant, bibliothécaire (rang A <sup>1953</sup> )	Assistant temporaire (HE), assistant définitif (HE)	Attaché de recherche, logisticien de recherche, assistant, assistant pédagogique, assistant de formation (CIFEN), moniteur pédagogique, assistant (HE)		Premier attaché de recherche, premier ingénieur de recherche	Stagiaire, aspirant, spécialiste, chef de projet, chef de projet système, chef de projet principal, directeur, directeur général adjoint, directeur général (CSL)	candidat spécialiste doctorant, spécialiste postdoctorant, clinicien chercheur doctorant, collaborateur scientifique
	<i>Arrêté 1953</i>	Secrétaire général (HE)	Chargé d'enseignement, chargé d'enseignement principal, premier chargé d'enseignement (ISLV)		Attaché de recherche (attaché), ingénieur de recherche		Grant FNRS ?
			Chargé d'enseignement, chargé d'enseignement principal, premier chargé d'enseignement (ISLV)		<i>CA 3.7.2009</i>		
	Élève-assistant, interne de clinique		Étudiant moniteur ?		boursier de doctorat, boursier de postdoctorat		
	<i>Arrêté 1953</i>						
	<b>non rémunéré</b>						
	Maître de conférence, assistant volontaire, collaborateur scientifique, collaborateur pédagogique						

PERSONNEL ACADEMIQUE\*

CORPS SCIENTIFIQUE

\* Périmètre défini par le Décret (2013). Condition nécessaire : contrat à durée indéterminée.